

# **Évaluation de la Situation sur le Plan de L'égalité Entre les Sexes**

## **Tendances de la Situation des Femmes et des Hommes au Canada**

Condition féminine Canada

Août 2005

## **ÉVALUATION DE LA SITUATION SUR LE PLAN DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

Le présent document de base a été rédigé par Condition féminine Canada (CFC), à partir d'un cadre d'évaluation de la situation sur le plan de l'égalité entre les sexes, mis en oeuvre en 2004, avec le concours de plusieurs ministères fédéraux. Il s'agit d'un travail en cours qui, à l'heure actuelle, porte sur six domaines principaux – la sécurité économique, l'éducation, le travail, la santé, l'immigration et la justice. Ce cadre permet d'établir une comparaison entre la situation des femmes et celle des hommes, ainsi qu'entre la situation des femmes et celle des autres femmes, et la situation des hommes et celle des autres hommes, à partir de facteurs tels que l'âge, la situation familiale, une déficience, l'origine autochtone, l'appartenance à une minorité visible et le statut d'immigrante ou d'immigrant. L'établissement de comparaisons entre les femmes est particulièrement important, étant donné que leur parcours scolaire, leur travail pour un salaire ou un profit, leur travail ménager et leurs autres activités ont tendance à être plus variées que celles des hommes, que ce soit au quotidien ou pendant toute leur vie.

Ce cadre est conçu pour être un outil de diagnostic devant aider à évaluer les changements au fil du temps – à montrer les progrès réalisés et à améliorer la compréhension des inégalités entre les sexes afin de mieux les combattre. Dans ce cadre diagnostique, on a compilé énormément de données basées sur la population qui montrent les domaines où il se produit des changements et des progrès en faveur des femmes, ceux où il existe des similarités entre les femmes et les hommes et ceux où il subsiste des inégalités. Le présent document résume certaines des tendances dominantes. En outre, étant donné que CFC mène actuellement des consultations sur des façons possibles de faire avancer l'égalité entre les sexes, ce document, tout en fournissant un certain contexte, a tendance à mettre l'accent sur les inégalités entre les sexes. Des renseignements exhaustifs seront disponibles dans une publication de Statistique Canada intitulée *Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe*, qui doit être publiée à la fin de l'année. CFC apporte son soutien à cette publication.

Nous reconnaissons qu'il est important de disposer de sources d'information variées pour évaluer les domaines où nous pouvons aller de l'avant et la meilleure façon de le faire. Par exemple, à quelques reprises, dans le présent document, nous utilisons des renseignements sur les résultats des programmes fédéraux. Il s'agit là d'une source dont nous espérons tirer parti dans l'élaboration d'une stratégie à long terme pour l'égalité entre les sexes. Tout en poursuivant ses efforts pour établir une base statistique ou quantitative continue pour l'évaluation de l'égalité entre les sexes, CFC continue aussi de soutenir et d'apprécier le travail qualitatif qui va au-delà des chiffres et permet aux Canadiennes et aux Canadiens de faire entendre leurs voix.

### **TENDANCES DE LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU CANADA**

#### **TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES**

Au Canada, la baisse du taux de fécondité (en 2002, ce taux était de 1,5 comparativement à 2,3 en 1970), conjuguée au vieillissement de la population, signifie que les personnes âgées constitueront une plus grande proportion de la population au cours des prochaines décennies. La majorité de ces personnes âgées seront des femmes. À l'heure actuelle, les femmes âgées de plus de 65 ans représentent 7 p. 100 de la population, tandis que les hommes du même groupe d'âge en représentent 5,5 p. 100. Il est important de noter que, chez les Autochtones du Canada, les tendances sont très différentes, car le taux de fécondité est plus élevé et la population est plus jeune. Les immigrantes et

les immigrants constituaient 18,4 p. 100 de la population en 2001 et continueront d'être l'une des principales sources de croissance de la population.

L'évolution des tendances et la diversité croissante dans la composition des familles ont aussi des incidences sur l'égalité entre les sexes. Par exemple, il s'est produit un accroissement spectaculaire du nombre de familles ayant des enfants qui sont dirigées par des chefs de famille monoparentale. En 1961, seulement 9 p. 100 de toutes les familles ayant des enfants étaient dirigées par une mère seule, mais ce pourcentage est passé à 16,4 p. 100 en 1991 et à 20,1 p. 100 en 2001. Ces taux sont beaucoup plus élevés que chez les hommes<sup>1</sup>. En outre, la monoparentalité est aussi plus susceptible de se produire parmi certaines populations. En 2001, 8,7 p. 100 des Canadiennes étaient des chefs de famille monoparentale (comparativement à 2,1 p. 100 des Canadiens). Ces taux sont légèrement plus élevés pour les immigrantes et les immigrants (9,4 p. 100 des immigrantes, 2,1 p. 100 des immigrants) et les collectivités constituées de minorités visibles (10,4 p. 100 des femmes, 2 p. 100 des hommes), beaucoup plus élevés pour les femmes autochtones (19,4 p. 100) et considérablement plus élevés pour les hommes autochtones (4,8 p. 100).

Les familles, d'une façon générale, deviennent moins nombreuses et un nombre croissant de femmes vivent seules, dont 38 p. 100 des femmes âgées de 65 ans ou plus. En outre, il s'est produit un recul du modèle traditionnel de l'homme soutien de la famille et un accroissement du nombre de couples où les deux conjoints travaillent. Par exemple, en 1965, dans 33 p. 100 des familles, la femme et l'homme travaillaient. Cette proportion a plus que doublé, atteignant 72 p. 100 en 2002<sup>2</sup>.

Certains de ces changements dans les modalités du ménage et du travail entraînent un plus grand stress, attribuable au conflit entre le travail et la famille. Cette situation a des incidences sur le travail que les femmes effectuent pour un salaire ou un profit et sur leurs obligations en matière de prestation de soins. Le fait qu'elles sont les principales dispensatrices de soins aux enfants continue de se refléter dans les revenus plus faibles des femmes, et cela, malgré leur plus grande participation à la population active. Étant donné le vieillissement de la population et la grande part d'aide informelle fournie aux personnes âgées<sup>3</sup> par les femmes, le maintien de tendances positives en matière d'égalité entre les sexes présente de nouveaux défis. Par exemple, les exigences accrues à l'égard des femmes, quant aux soins à donner à des parentes et parents âgés, peut réduire leur capacité de veiller à leurs propres soins et à leurs besoins financiers au moment où elles seront-elles-mêmes des personnes âgées.

## TENDANCES DE L'ÉDUCATION

Au cours des dernières décennies, il s'est produit une hausse spectaculaire de la proportion de la population féminine détenant un grade universitaire. En 2001, le pourcentage des femmes et des hommes qui avaient obtenus un certificat, un diplôme ou un grade universitaire était presque la même (17,8 p. 100 des femmes et 18,1 p. 100 des hommes)<sup>4</sup>. Vraisemblablement, cette tendance positive pour les femmes se maintiendra. Au cours de l'année universitaire 2001-2002, les femmes constituaient 56,7 p. 100 des personnes qui poursuivaient des études à temps plein dans les universités, ce qui représentait une hausse par rapport aux 37 p. 100 en 1972-1973. Les femmes constituaient aussi

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

<sup>2</sup> Statistique Canada (2002). *Tendances du revenu au Canada*.

<sup>3</sup> Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002

<sup>4</sup> Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

près de la moitié des personnes qui étudiaient en vue d'obtenir un doctorat, ce qui représentait une très forte hausse par rapport aux 18,8 p. 100 en 1972-1973<sup>5</sup>.

Bien que, d'une façon générale, les femmes aient fait des gains sur le plan du niveau d'instruction, l'accès aux études et leur abordabilité demeurent des problèmes pour certaines d'entre elles. Par exemple, les données du Programme canadien de prêts aux étudiants indiquent que, chaque année, de 1996 à 2002, le pourcentage des prêts d'études négociés par des femmes s'est accru (passant de 53 p. 100 en 1996 à 58,3 p. 100 en 2002) tandis qu'il a diminué chez les hommes (passant de 47 p. 100 en 1996 à 41,7 p. 100 en 2002)<sup>6</sup>.

Certaines femmes se heurtent à des difficultés particulières lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux études supérieures et d'avoir les moyens de financer celles-ci. Par exemple, les mères seules sont confrontées à de graves difficultés lorsqu'elles désirent poursuivre des études postsecondaires, en raison des coûts combinés des études et du soin des enfants, ainsi que du temps que ce soin exige dans une famille monoparentale<sup>7</sup>. D'une façon générale, l'aide sociale n'est pas accessible aux personnes qui reçoivent des prêts d'études, ce qui signifie que les chefs de famille monoparentale doivent emprunter d'importantes sommes d'argent pour répondre aux besoins de leur famille, ce qui les place dans une situation de dépenses élevées, de grand risque et de stress considérable, aussi bien pendant leurs études que durant la période de remboursement<sup>8</sup>.

## **Tableau 1**

### **Ratio du revenu d'emploi moyen des femmes à celui des hommes (diplômées et diplômés des universités)**

<b>Groupe d'âge</b>	<b>1995 (%)</b>	<b>2000 (%)</b>
de 15 à 24 ans	87,3	84,3
de 25 à 34 ans	81,4	76,7
de 35 à 44 ans	74,2	70,3
de 45 à 54 ans	69,3	67,7
de 55 à 64 ans	63,1	59,7

Malgré les progrès réalisés sur le plan de l'éducation, les diplômées n'ont pas nécessairement les mêmes avantages que les diplômés sur le marché du travail. Dans une certaine mesure, cela peut refléter le fait que les femmes continuent de poursuivre des études dans les domaines où elles ont été traditionnellement prédominantes, tels que les sciences sociales et les lettres et les sciences humaines, tout en faisant de faibles percées dans les domaines dominés par les hommes, tels que les sciences physiques et l'ingénierie. Le tableau montre que, pour chaque groupe d'âge, l'écart entre le revenu d'emploi des

diplômées et celui des diplômés s'est élargi entre 1995 et 2000<sup>9</sup>.

## **TENDANCES DU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ**

La participation accrue des femmes au marché du travail a été l'une des tendances les plus importantes des dernières décennies. Le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 42 p. 100 en 1972 à 57,2 p. 100 en 2003, tandis que celui des hommes a diminué, passant de 73 p. 100 en 1972 à 68 p. 100

<sup>5</sup> Statistique Canada, Centre des statistiques sur l'éducation

<sup>6</sup> Programme canadien de prêts aux étudiants, RHDSC

<sup>7</sup> Stephenson, M., et Emery, R. (2003). *Vivre dans l'insécurité complète : répercussions des tendances du travail atypique sur les mères chefs de famille monoparentale*. Ottawa : Condition féminine Canada.

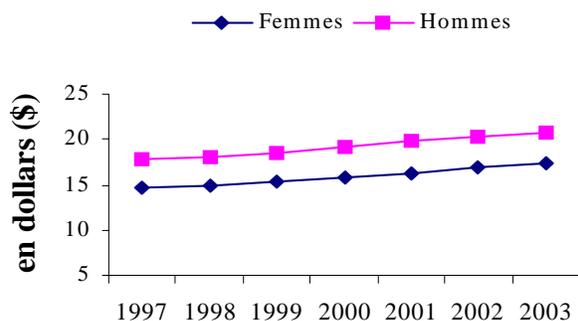
<sup>8</sup> Conseil national du bien-être social (2002). *Le coût de la pauvreté*. Voir aussi : Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (2002). *Guide pour les mères monoparentales qui envisagent de poursuivre des études postsecondaires au Nouveau-Brunswick*, Rapports du Conseil national du bien-être social (2004). *Revenus de bien-être social 2004*. Ottawa : Auteure

<sup>9</sup> Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

en 2003. Parmi les femmes ayant des enfants âgés de moins de 16 ans, 72 p. 100 étaient employées en 2003, ce qui représente un accroissement spectaculaire, car elles sont passées de 39 p. 100 en 1976 à 56 p. 100 en 1986<sup>10</sup>.

Malgré la participation accrue des femmes à la population active, le pourcentage de celles qui étaient employées à plein temps a légèrement diminué, passant de 76,3 p. 100 en 1976 à 72,2 p. 100 en 2003. Au cours de cette période, le taux d'emploi à temps partiel des femmes est passé de 23,7 p. 100 à 27,8 p. 100. Comparativement, 11 p. 100 des hommes employés travaillaient à temps partiel en 2003<sup>11</sup>. Bien que, par exemple, les emplois à temps partiel et les autres genres d'emplois atypiques puissent constituer une stratégie pour concilier les exigences du travail et celles de la famille, ces emplois signifient généralement des revenus moindres et un accès moindre aux avantages. En outre, ce type de travail est non volontaire.

**Figure 1**  
Taux de salaires horaires des femmes et des hommes employés à plein temps



Bien que les femmes aient réalisé de grands progrès, pour ce qui est de l'expérience et de l'activité sur le marché du travail, elles continuent de se heurter à des obstacles. Par exemple, parmi les personnes employées à plein temps, les femmes ont toujours des salaires horaires plus faibles que ceux des hommes, comme le montre la figure 1.

Les différences de salaires peuvent s'expliquer en partie par le fait que les femmes sont toujours confrontées à un certain degré de ségrégation professionnelle et de sous-évaluation de leur emploi. Un nombre considérable de femmes sont employées dans une

gamme limitée de professions où la proportion de femmes est plus élevée et où les gains moyens sont souvent plus faibles que dans les emplois à prédominance masculine. Par exemple, les femmes sont surreprésentées dans les sciences infirmières (87,7 p. 100), l'enseignement (63 p. 100) et les emplois de bureau (75 p. 100) et sous-représentées dans les domaines offrant des postes de cadres supérieurs (24,2 p. 100), l'ingénierie (22 p. 100) et les métiers (6,6 p. 100)<sup>12</sup>.

En 2003, le ratio des gains des femmes à ceux des hommes, dans les emplois à temps plein, toute l'année, était de 71,2. Ce ratio était de 58,4 en 1967 et il s'est accru assez constamment, mais cette tendance semble avoir atteint un plateau. Après avoir connu de faibles fluctuations à la hausse et à la baisse, le ratio demeure autour de 70 depuis 1990.

L'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité continue aussi d'être un facteur clé dans l'emploi des femmes, en particulier des mères seules. Le nombre de places dans les garderies agréées s'est accru spectaculairement au cours d'une période de 30 ans, passant de 17 391 en 1971 à

<sup>10</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active

<sup>11</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active

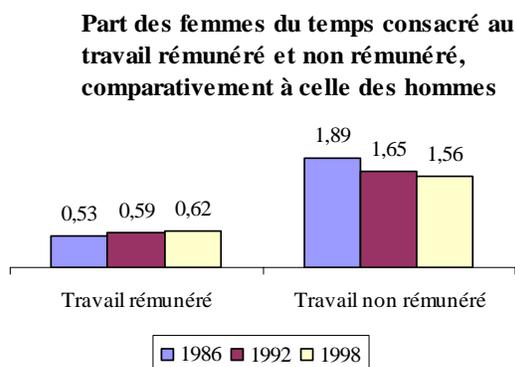
<sup>12</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active

593 390 en 2001. Cependant, avec ses 1 695 900 enfants âgés de 4 ans ou moins, le Canada<sup>13</sup> connaît une demande qui l’emporte encore sur l’offre.

## TENDANCES DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

En moyenne, en 1998, les femmes ont consacré 4,3 heures par jour au travail non rémunéré (p. ex. aux soins aux enfants et à d’autres personnes et à l’entretien ménager), comparativement aux 2,8 heures consacrées par les hommes à ces tâches. Chez les femmes, 2,4 heures par jour ont été consacrées au soin des enfants comparativement à 1,8 heures par jour chez les hommes<sup>14</sup>. L’atteinte d’un équilibre entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré est un élément clé du défi que doivent relever les femmes pour atteindre l’égalité économique. La répartition actuelle du travail non rémunéré, les besoins croissants de soins aux personnes âgées et aux enfants, et la nécessité accrue de gagner un revenu semblent indiquer que cet équilibre n’a pas encore été atteint dans le cas des Canadiennes<sup>15</sup>.

**Figure 2**



Comme l’indique la figure 2, l’équilibre entre les femmes et les hommes, pour ce qui est du partage du travail rémunéré et non rémunéré, présente des signes d’amélioration. La part des femmes des heures de travail rémunérées augmente et leur part des heures de travail non rémunérées diminue. Cependant, la part des femmes du travail non rémunéré est encore de plus d’une fois et demi celle des hommes. En outre, le stress résultant du manque de temps est plus prononcé chez

les femmes et il semble être à la hausse, tant chez les femmes que chez les hommes. En 1993, 16 p. 100 des femmes et 12 p. 100 des hommes ont déclaré éprouver du stress en raison du manque de temps. Ces pourcentages sont passés respectivement à 21 p. 100 et 16 p. 100, en 1998)<sup>16</sup>. Derrière les moyennes de l’ensemble des femmes et des hommes, on retrouve des différences considérables, selon le type de famille, l’âge et le nombre des enfants et d’autres facteurs qui influent sur la mesure dans laquelle les personnes et les familles réussissent à bien se tirer d’affaire. Par exemple, entre 1986 et 1992, dans les ménages où il y avait un enfant âgé de moins de 6 ans et où les mères étaient employées à temps plein, la part des femmes des heures de travail rémunérées et leur part des heures de travail non rémunérées consacrées aux enfants ont toutes deux augmenté. Ces mères ont considérablement réduit la part du travail non rémunéré qu’elles effectuaient pour elles-mêmes et le ménage et elles ont réduit d’une façon spectaculaire leur part du travail non rémunéré effectué pour d’autres personnes parentes ou amies<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> Statistique Canada, tableau CANSIM [051-0001](#).

<sup>14</sup> Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1998

<sup>15</sup> Statistique Canada, Enquête sociale générale

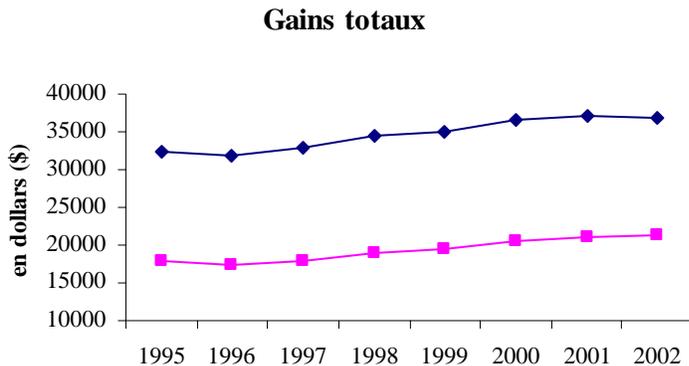
<sup>16</sup> Statistique Canada, Enquête sociale générale

<sup>17</sup> Indicateurs économiques de l’égalité entre les sexes, ministres FPT responsables de la condition féminine, 1997

## TENDANCES DES GAINS ET DU REVENU

Les gains des femmes augmentent graduellement, mais ils sont encore bien au-dessous de ceux des hommes. La figure 3 montre que, entre 1995 et 2002, l'écart relatif entre les femmes et les hommes est demeuré considérable.

**Figure 3 Gains totaux des femmes et des hommes**

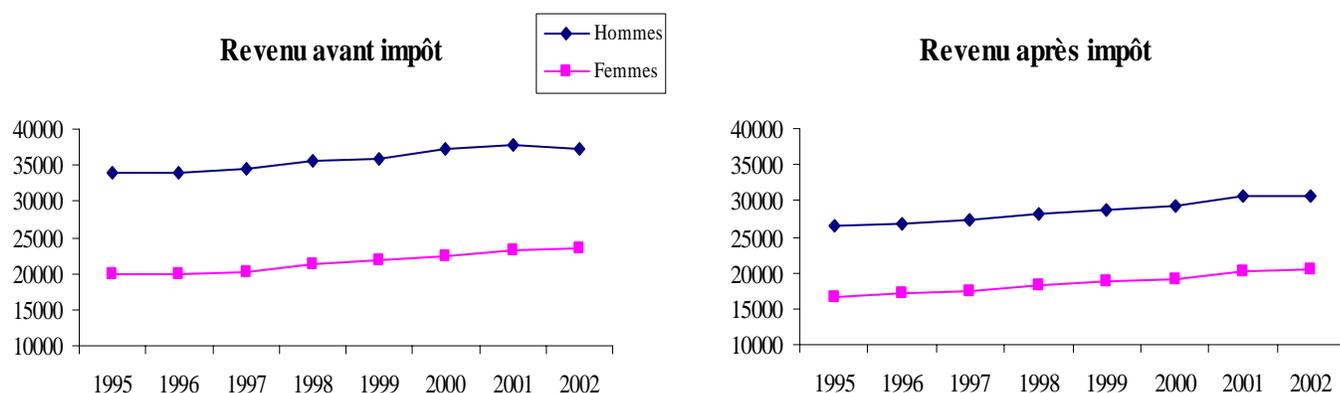


En 1995, les gains moyens des femmes étaient de 17 788 \$ (environ 55 p. 100 de ceux des hommes), comparativement à 32 312 \$ pour les hommes. En 2002, les femmes gagnaient 21 337 \$, mais les hommes gagnaient encore beaucoup plus (36 748 \$), bien que les gains relatifs des femmes soient passés à 58 p. 100 de ceux des hommes.

Bien que les gains constituent la plus grande part du revenu total des femmes et des hommes, d'autres sources de revenus, telles que les paiements de pensions alimentaires pour enfants, les prestations de maternité, les prestations pour enfants versées à la mère, l'aide sociale et les paiements de sécurité de la vieillesse sont relativement plus importantes pour les femmes. Lorsque toutes les sources de revenu sont prises en considération pour l'ensemble des femmes et des hommes, y compris pour les personnes âgées dont il n'a pas été tenu compte dans le calcul des gains, l'écart entre les femmes et les hommes n'est pas aussi considérable que dans le cas des gains considérés seuls, comme on peut le voir à la figure 4. En 2002, le revenu total moyen des femmes était de 22 415 \$, soit environ 61 p. 100 de celui des hommes, et celui des hommes était de 36 577\$. De nombreuses personnes considèrent le revenu après impôt comme un meilleur indicateur du montant d'argent dont les gens disposent réellement pour leurs dépenses. En outre, étant donné que notre système fiscal est progressif, d'une façon générale, les personnes qui ont un revenu moindre paient relativement moins d'impôt. Selon cette façon de voir les choses, l'écart entre les sexes diminue encore davantage et le revenu après impôt relatif des femmes passe à 66 p. 100 de celui des hommes, comme le montre aussi la figure 4<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

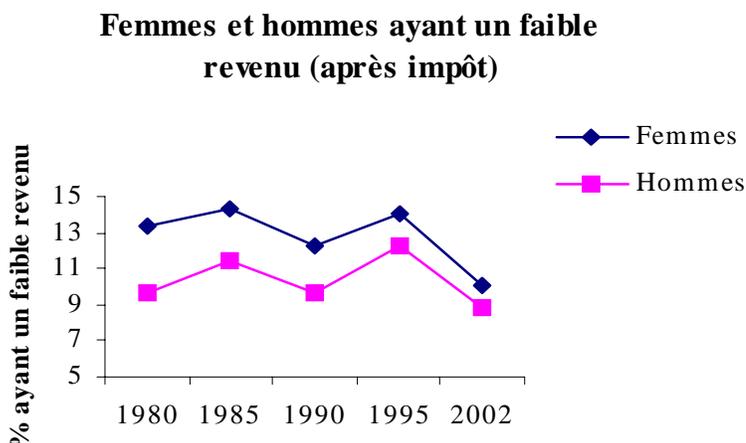
**Figure 4. Revenu total avant et après impôt des femmes et des hommes**



## LA PAUVRETÉ

Comme les chiffres de gains et de revenus ci-dessus semblent l'indiquer, les femmes risquent plus que les hommes de vivre dans la pauvreté. Le Canada n'a pas de taux de pauvreté officiel, mais, depuis de

**Figure 5**



nombreuses années, Statistique Canada établit des seuils de faible revenu. Nous utilisons ces derniers, après impôt, dans le présent document. Dans l'ensemble, les femmes continuent d'être surreprésentées parmi les personnes qui subsistent avec un faible revenu, comme le montre la figure 5, bien que l'écart entre les femmes et les hommes ait diminué.

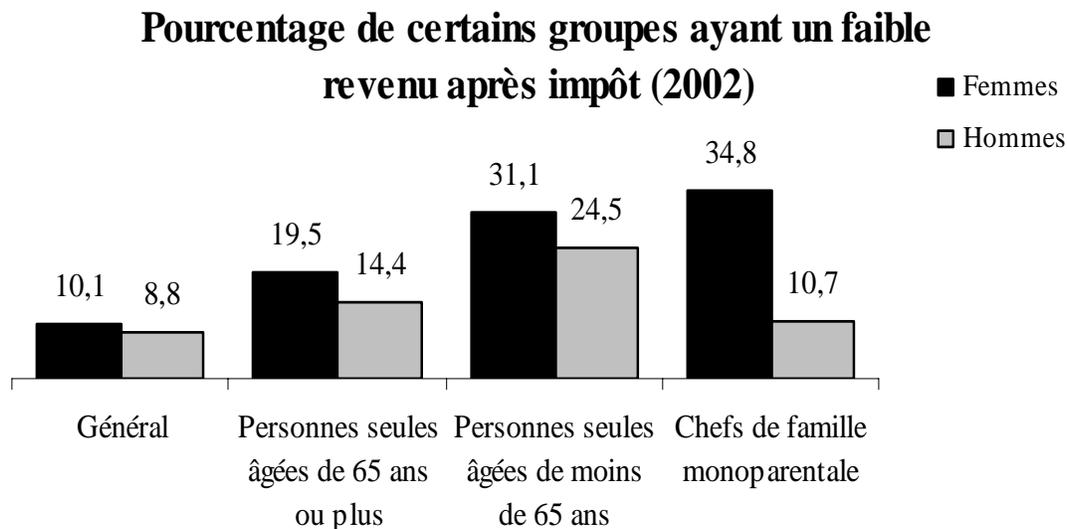
Cependant, comme dans le cas des autres tendances globales, derrière les

moyennes, il peut y avoir des différences importantes parmi les femmes et les hommes. L'une des plus importantes consiste dans le nombre de personnes à faibles revenus. Les données sur les gains et les revenus présentées précédemment étaient toutes basées sur les personnes individuelles, mais les seuils de faible revenu sont basés sur la taille des ménages. La plupart des femmes vivent au sein d'un couple constitué d'une femme et d'un homme. Par conséquent, dans ces ménages, les taux de faible revenu des femmes sont les mêmes que ceux des hommes. En fait, le revenu des femmes aide à empêcher davantage de ménages de se retrouver avec un faible revenu. Mais, pour les autres femmes, le tableau est très différent.

La figure 6 montre les taux de faible revenu de certaines populations comparés au taux général en 2002. Dans chaque cas, les femmes sont confrontées à des taux de faible revenu beaucoup plus élevés que la moyenne du revenu des femmes, d'une façon générale, et ces taux sont aussi plus élevés que ceux des hommes se trouvant dans une situation comparable. En plus du taux élevé de

34,8 p. 100 pour les chefs de familles monoparentales, 39 p. 100 des enfants, dans les familles dirigées par une mère seule, vivaient aussi avec un faible revenu.

**Figure 6**

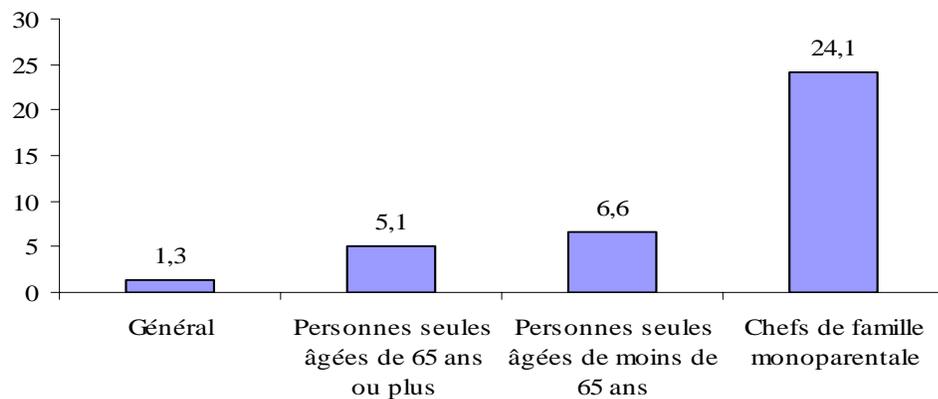


La figure 7 présente les renseignements d’une façon différente pour mettre l’accent sur la taille de l’écart entre les sexes – sur le risque supplémentaire de pauvreté que courent les femmes, comparativement aux hommes, dans chaque groupe. Ce risque supplémentaire est plus élevé de plusieurs points de pourcentage pour les personnes seules et considérablement plus élevé pour les chefs de famille monoparentale. De nombreuses mères seules ont des revenus bien au-dessous des seuils de faible revenu et elles ont tendance à demeurer dans la pauvreté plus longtemps que les autres Canadiennes et Canadiens. En outre, étant donné que les femmes sortent de la monoparentalité lorsque les enfants deviennent adultes ou que de nouveaux mariages ou unions de fait sont contractés, la monoparentalité et le risque de pauvreté qu’elle entraîne touchent plus de Canadiennes et de Canadiens que celles et ceux comptés dans une année donnée<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Conseil national du bien-être social (2002). *Le coût de la pauvreté*. Ottawa : Auteure

**Figure 7**

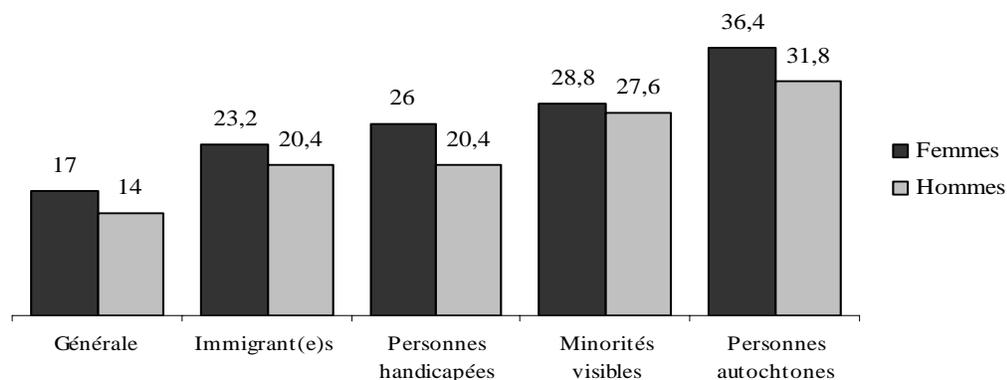
**Taille de l'écart entre les sexes chez les femmes de certains groupes ayant un faible revenu après impôt (en points de pourcentage)**



Les femmes sont également touchées par d'autres facteurs, en plus de l'âge et des relations familiales et autres, comme le montre la figure 8. Bien que cette figure présente un revenu avant impôt basé sur les données du recensement de 2001, lesquelles ne peuvent pas être comparées directement aux données de la figure 6, elle révèle des tendances selon les sexes semblables<sup>20</sup>. Les femmes autochtones, les femmes handicapées et les immigrantes courent un plus grand risque d'avoir un faible revenu que les hommes du même groupe démographique. Comme il a été indiqué précédemment, certains de ces groupes de femmes sont aussi plus susceptibles que la moyenne d'être constitués de mères seules. En raison de la diversité de la population canadienne, pour oeuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes dans notre contexte particulier, il faut porter attention à l'intersection du sexe et d'autres facteurs<sup>21</sup>.

**Figure 8**

**Situation de faible revenu (en %) de certaines populations de femmes et d'hommes (2001)**



<sup>20</sup> Les données sur le revenu après impôt de ces groupes ne sont pas disponibles.

<sup>21</sup> Pour obtenir des renseignements sur la situation du Canada par rapport à celle des autres pays, voir, par exemple, Picot, G. et Myles, J. (2005). *Inégalité du revenu et population à faible revenu au Canada* : Ottawa : Statistique Canada.

## SANTÉ

L'espérance de vie à la naissance est un indicateur clé de l'état de santé d'une population. En 2002, au Canada, cet indicateur a atteint des sommets aussi bien pour les femmes que pour les hommes. L'espérance de vie des femmes est de 82,1 années. Les hommes, en moyenne, peuvent s'attendre à vivre 77,2 années. Cependant, les femmes connaissent davantage d'années d'incapacité et elles ont plus de maladies liées à leur incapacité que n'en ont les hommes<sup>22</sup>. Les femmes portent aussi un plus lourd fardeau de décès que les hommes, en raison de maladies propres à leur sexe, comme le cancer du sein, le cancer des ovaires et les complications liées à la grossesse. Par contre, il est prouvé que les hommes sont plus susceptibles de mourir de causes externes telles que des accidents et des blessures.

Dans le cas des personnes autochtones, l'examen de l'espérance de vie montre une expérience très différente. Bien que leur espérance de vie se soit améliorée, elle est encore inférieure à la moyenne nationale. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance, parmi la population des Indiennes et des Indiens inscrits, s'est accrue, passant, chez les femmes, de 65,9 années en 1975 à 76,3 années en 2000 et, chez les hommes, de 59,2 années en 1975 à 68,9 années en 2000<sup>23</sup>.

La pauvreté, l'insécurité économique et le manque d'accès aux avantages et aux services peuvent aussi avoir des répercussions néfastes sur la santé des femmes. À cet égard, les femmes ayant un plus faible niveau d'instruction, de revenu et de contrôle sur leur environnement de travail courent un plus grand risque de maladie du cœur que les autres femmes. Par exemple, les femmes autochtones connaissent des taux plus élevés de pauvreté, de chômage et de logements médiocres et ont une espérance de vie plus faible, des taux plus élevés d'un large éventail de maladies et une mortalité plus élevée attribuable à la violence<sup>24</sup>.

## VIOLENCE ET CRIME

La violence faite aux femmes est un autre problème qui influe profondément sur la santé des femmes. Elle influe aussi sur la situation socio-économique des femmes et elle subit l'influence de celle-ci. Par exemple, les femmes peuvent être forcées de demeurer dans des relations de violence afin d'éviter de vivre dans la pauvreté en tant que mères seules<sup>25</sup>.

La violence faite aux femmes est toujours un problème alarmant au sein de la société canadienne. Certaines femmes sont également touchées par la violence fondée sur l'intersection de leur race et de leur sexe, ainsi que d'autres facteurs qui les désavantagent et les rendent plus vulnérables. La nature de la violence familiale liée au sexe est manifeste dans les taux de violence documentée faite aux femmes comparativement à ceux de la violence à l'égard des hommes. Par exemple, bien qu'on estime que 7 p. 100 des femmes et 6 p. 100 des hommes ont connu une certaine forme de violence conjugale au cours des cinq dernières années<sup>26</sup>, les femmes sont plus susceptibles de déclarer qu'elles ont subi des blessures (voir la figure 9).

---

<sup>22</sup> Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités

<sup>23</sup> Statistique Canada, Recensement du Canada

<sup>24</sup> Lin (2004)

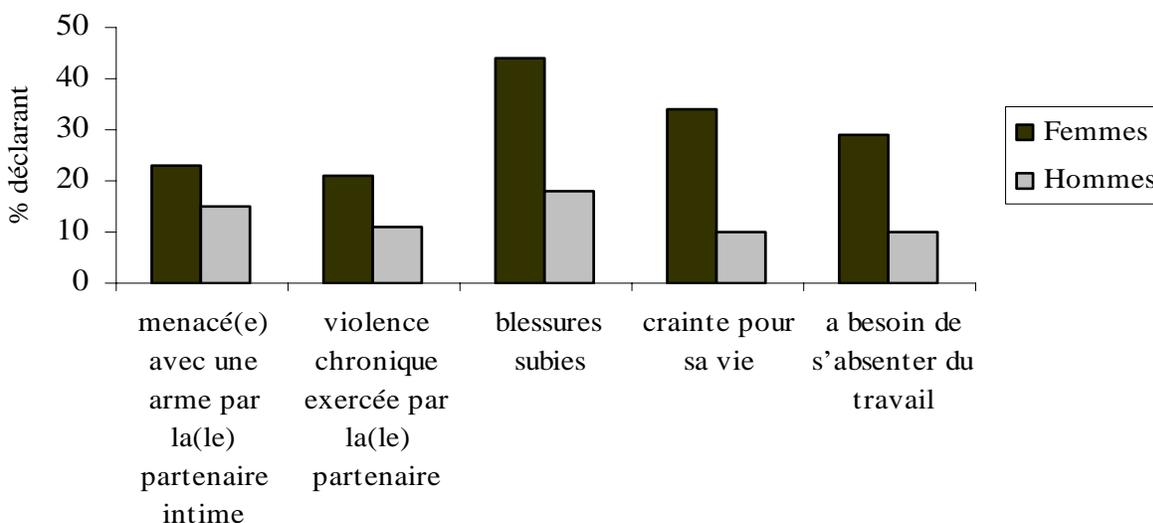
<sup>25</sup> Scott, E., London, A. et Myers, N. (2002). Dangerous Dependencies: The Intersection of Welfare Reform and Domestic Violence. *Gender & Society*, 16, 878-897. Voir aussi : Purvin, D. (2003). Weaving a Tangled Safety Net. *Violence Against Women*, 9, 1263-1277.

<sup>26</sup> Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004

Entre 1974 et 2003, le taux des homicides conjugaux de femmes a généralement été de quatre à cinq fois plus élevé que le taux d’homicides conjugaux d’hommes<sup>27</sup>. Entre 1994 et 2003, les femmes âgées de 15 à 24 ans ont été victimes du taux le plus élevé d’homicides conjugaux – soit près de trois fois le taux global d’homicides conjugaux de femmes durant la même période et près de trois fois le taux d’homicides conjugaux d’hommes âgés de 15 à 24 ans.

**Figure 9**

### Expériences de violence conjugale



En 2003, les filles ont été les victimes dans huit sur dix des cas d’agressions sexuelles commises dans la famille contre des enfants et des jeunes. Ces agressions ont généralement été commises par les parents. Les taux d’agression sexuelle dans la famille étaient les plus élevés dans le cas des adolescentes, en particulier dans le cas des jeunes adolescentes âgées de 12 à 14 ans<sup>28</sup>. De même, les femmes âgées sont plus susceptibles que leurs homologues du sexe masculin d’être victimes de violence familiale. Près de quatre sur dix des victimes âgées du sexe féminin sont agressées par quelqu’un de leur famille, tandis que c’est le cas pour seulement 20 p.100 des victimes âgées du sexe masculin.

En ce qui concerne le harcèlement criminel, 80 p. 100 des victimes, indépendamment de leur sexe, ont été victimes de harcèlement criminel de la part d’hommes. La tendance selon le sexe la plus fréquente dans le harcèlement criminel est celle du harceleur criminel et de la femme victime (53 p. 100) suivie par le harcèlement criminel d’homme à homme (28 p. 100)<sup>29</sup>.

Les femmes autochtones risquent particulièrement de subir de la violence raciale et de la violence sexuelle. Entre autres, les personnes autochtones étaient trois fois plus susceptibles d’être victimes de violence conjugale que ne l’étaient les personnes non autochtones (21 p. 100 contre 7 p. 100,

<sup>27</sup> La violence familiale au Canada, 2005

<sup>28</sup> Ibid...

<sup>29</sup> La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005, Centre canadien de la statistique juridique

respectivement). En particulier, le taux des agressions conjugales subies par les femmes autochtones est deux fois plus élevé que celui de ces agressions subies par les hommes autochtones et trois fois plus élevés que celui de ces agressions subies par les femmes et les hommes non autochtones<sup>30</sup>. En outre, les résultats de l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation indiquent que les personnes autochtones sont deux fois plus susceptibles que les personnes non autochtones d'avoir subi, au cours des cinq années précédentes, selon leur déclaration, une forme quelconque de harcèlement criminel qui les a amenées à craindre pour leur vie (17 p.100 contre 9 p. 100).

## CONCLUSION

Au cours des 30 dernières années, la situation des femmes et des hommes a changé considérablement à maints égards, tels que l'accroissement spectaculaire de la participation des femmes à la population active et de leur niveau d'instruction et la réduction énorme du taux de pauvreté chez les personnes âgées. Il y a aussi des constantes importantes, comme le fait que les femmes effectuent toujours la majeure partie du travail non rémunéré, en particulier le travail axé sur les enfants et sur les soins à d'autres personnes, et le fait que les femmes et les filles demeurent vulnérables par rapport à la violence sexuelle. Dans l'ensemble, le Canada a réalisé des progrès considérables dans la réalisation de l'égalité entre les sexes. Cependant, même si de nombreuses femmes se tirent bien d'affaire, il existe un certain nombre de domaines dans lesquels persistent de grands écarts. La pauvreté et l'insécurité économique sont, dans une large mesure, des problèmes liés au sexe et, dans le cas des femmes, ces problèmes sont particulièrement liés à la famille, à la prestation de soins et à l'appartenance à un groupe minoritaire. Les mères seules et les femmes autochtones courent des risques de pauvreté particulièrement élevés et elles se heurtent aux plus grands obstacles à la réalisation de l'équilibre entre la nécessité de gagner un revenu et celui de prendre soin des personnes à leur charge.

Pour faire avancer l'égalité entre les sexes, il faudra continuer d'effectuer une analyse de la situation des femmes et des hommes tenant compte de facteurs nombreux et divers. En outre, l'égalité entre les sexes n'est pas un but qui peut être atteint une fois pour toutes. Elle est un objectif qui existe dans un monde dynamique – la société et l'économie continueront d'évoluer et présenteront de nouvelles possibilités et de nouveaux défis.

---

<sup>30</sup> *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique*, ministres FPT responsables de la condition féminine, 2002